

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1928)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'Assemblée des délégués le 26 juin 1927 à Zoug

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

membres chargés de la collaboration au journal. A la suite de cet état de choses le Comité central a pu prêter l'oreille à diverses propositions venues de dehors, relatives à notre publication. Cependant le Comité central trouve que la solution la meilleure consisterait toujours dans la garantie donnée par les membres et les sections de travailler avec cœur et régularité à la publication de notre Journal.

La Section de Lucerne, dont le tour était venu, a nommé l'auteur de notre Estampe 1927. Nous sommes heureux d'annoncer que son choix s'est porté sur Edouard Renggli. Le Comité central décide qu'à partir de l'année prochaine il devrait reprendre, comme autrefois, le soin de choisir l'auteur de l'Estampe. Cette opinion avait déjà été émise par la Section de Zurich lors de la dernière Conférence des Présidents. En effet il pourrait se produire que la section qui devrait procéder à la nomination ne soit pas à même de trouver l'auteur voulu pour l'exécution de l'Estampe.

La Caisse de secours a payé en 1926 des subventions d'un total de fr. 8805.— en 20 cas et elle a alloué des indemnités au total de fr. 3311.— pour journées de maladie.

D'après une récente décision de l'Assemblée générale de la Caisse de secours, l'indemnité en cas de maladie sera portée à 8 francs par jour, à partir de la 10^e journée et ne pourra excéder fr. 500.— pour un seul cas. Nos artistes sauront gré au Comité de la Caisse de secours de sa bonne gestion et de ses efforts nombreux et désintéressés pour soulager les artistes dans le besoin.

A la suite d'une décision de l'Assemblée générale de Lausanne notre Société est devenue membre du Schweiz. Künstlerbund (Fédération suisse des Artistes). Nos relations avec cette nouvelle association sont sans doute plus soutenues que celles que nous avons avec l'ancienne Fédération des Travailleurs intellectuels. Nous serons toujours prêts à soutenir les aspirations du Künstlerbund pour autant qu'elles n'empiéteront pas sur notre autonomie et nos propres intérêts, selon le vœux émis à l'Assemblée générale de Lausanne.

R. W. H.

Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués

le 25 juin 1927 à Zoug

Monsieur le Président Righini ouvre la séance à 14 h. Le Comité central est complet, sont présents 34 délégués représentant 13 sections.

Monsieur Righini est élu président de l'Assemblée. — Sont élus comme rapporteurs M. Burckhardt (Bâle) pour la Suisse allemande

et Lang (Genève) pour la Suisse romande. MM. Martin-Couvet et Fries comme scrutateurs. M. Righini rappelle les noms de 11 artistes décédés durant cette année; ce sont: MM. Bastard, Turrettini, de Saussure et Délémont de la Section de Genève, Freitag et Zubler, Section de Zurich, Burger, Schöttli, Müller, Scherer, Section de Bâle, ainsi que de Madame Lilljequist. M. le Président prie l'Assemblée de se lever en souvenir respectueux.

Le rapport annuel est lu en allemand par M. Huber et en français par M. Blailé.

M. Liner, Caissier central, donne le rapport des comptes, où les recettes et dépenses balancent avec fr. 15,440.—. Les vérificateurs des comptes MM. Buchs et Meier (St-Gall) donnent décharge au caissier et le Président remercie M. Liner et son frère, directeur de banque, pour leur bonne gestion. — Il y a nomination de 2 réviseurs et 2 suppléants. M. Righini propose de nouveau les mêmes, ce sont MM. Bloechlinger et Buchs, suppléants MM. Meier (St-Gall), Schnyder (Zurich).

Le Comité central propose le maintien de la cotisation centrale à fr. 10.—. M. A. Schmidt (Genève) renouvelle sa proposition de l'année dernière au nom de la Section de Genève, qui est de fixer la cotisation centrale à Fr. 5.— pour tous les membres de la société et pour récupérer cette somme, les membres qui sont reçus à l'Exposition de la Société paient un droit d'accrochage de fr. 5.—. M. Schmidt rappelle au Comité central que cette proposition devait être étudiée par lui et soumise aux sections, ce qui n'a pas été fait. C'est pour ce motif que la Section de Genève a adressé une lettre à M. Righini en rappelant cette proposition, et l'a soumise aux sections.

M. Righini dit le point de vue du Comité central qui a repoussé cette proposition et l'estime dangereuse pour la Caisse centrale. M. Stiefel dit que la Section de Zurich a décidé de ne pas entrer dans les vues de la Section de Genève.

M. J. Vibert (Genève) dit qu'il faut prendre cette proposition dans un sens plus général et estime de toute justice que les membres de la Société refusés aux expositions de la Société paient moins que ceux qui peuvent exposer leurs œuvres. M. Chiesa (Tessin) appuie fortement la proposition de Genève et propose de la modifier dans le sens que le droit d'accrochage soit de fr. 5.— par œuvre exposée.

M. Liner dit qu'il faut avoir des fonds pour accomplir certaines choses, et que nous devons faire attention de ne pas diminuer la Caisse centrale. M. Burckhardt (Bâle) déclare se rallier à l'avis de la Section de Zurich.

La Section de Fribourg demande le statut-quo en se ralliant à l'avis de la Section de Zurich.

M. Bouvier (pour la Section de Neuchâtel) refuse la proposition de Genève.

L'on vote et la proposition de la Section de Genève est repoussée par 25 voix contre 13; 7 sections contre 5 et 1 abstention.

M. Liner donne lecture du budget qui se balance pour une somme de fr. 19,950.—.

Election de candidats. Chaque candidat est présenté et voté individuellement, 1 pour la Section de Bâle, 3 pour Berne, 1 pour Soleure, 2 pour Zurich, 2 pour Fribourg et 1 pour Neuchâtel, au total 10 candidats sont acceptés.

Le rapport du Comité central est lu par M. Righini. C'est un résumé explicite de l'activité du Comité central pendant les 3 ans de son mandat. (Voir le texte de ce rapport à la page 33.)

A la nomination du Comité central M. Righini déclare que le Comité central veut se retirer et n'accepte pas de réélection. De façon à laisser l'Assemblée discuter librement, le Comité central en entier se retire un moment.

Sur proposition de M. Chiesa, M. James Vibert (Genève) est nommé président de l'assemblée pendant ces délibérations. M. J. Vibert propose alors de réélire le Comité central en entier par acclamations pour 1 an, à seule fin qu'il puisse mener à bien l'essai qu'il a entrepris de joindre une section d'Art Décoratif à l'Exposition de la Société; de cette façon nous aurons le temps d'étudier et de chercher des remplaçants capables pour gérer la société. L'Assemblée accepte à l'unanimité et lorsque le Comité central réintègre la salle, il est accueilli par une formidable ovation. M. Righini très touché accepte de rester encore 1 an avec ses collègues du Comité central. M. Hermanjat (Vaud) avise les sections de se préparer et d'étudier sérieusement la formation du nouveau Comité central afin qu'il n'y ait pas flottements, et espère que d'anciens membres du Comité central resteront à leur poste.

Divers. M. J. Vibert voudrait que la Société fête le 50^e anniversaire de la mort de M. Buchser, un des premiers fondateurs de notre Société grâce auquel existe le crédit fédéral des Beaux-Arts. Il est décidé qu'une couronne sera déposée sur la tombe de Buchser et notre président sera délégué pour représenter la Société à cet acte commémoratif.

M. Hermanjat rappelle une proposition Trachsel (Genève) qui était de poser une plaque commémorative sur la maison natale de Rodo à Vevey et demande que la Société le fasse — ce qui est accepté.

M. Stauffer (Berne) dit qu'un dessin de Hodler pour un timbre-poste sera peut-être employé pour les timbres de Pro-Juventute, et

demande à ce qu'une démarche soit faite pour que ce dessin soit employé à sa juste destination, comme timbre-poste officiel.

M. Huggler, au nom de la Section de Paris, lit un manifeste de cette section exposant sa situation et se recommande au Comité central pour l'obtention d'une subvention qui puisse l'aider à travailler et à se manifester. M. Huggler se plaint aussi d'avoir dû payer la douane pour entrer des œuvres en Suisse.

M. Righini répond qu'aucune section ne touche de subvention et qu'il tâchera de trouver une solution. De même qu'il s'occupera de cette question de douane.

M. Burgmeier se plaint qu'un monument au poète Spitteler doit se faire et cela sans passer par un concours entre artistes. M. Righini répond qu'étant une entreprise privée, il ne voit pas ce que l'on peut faire à cela.

M. Demme (Soleure) se plaint de ce que des artistes étrangers aient des commandes en Suisse et demande de retourner aux restrictions. M. Righini l'engage à faire lui-même le nécessaire pour ce qui est des travaux intéressant le canton de Soleure, mais qu'il n'est pas possible de reprendre des pourparlers concernant les restrictions. Séance levée à 18 h.

Le Rapporteur pour la Suisse Romande:
William Lang.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 juin 1927 dans la Salle du Grand Conseil à Zoug.

Le Président central, M. S. Righini, ouvre l'Assemblée à 11 heures. Le Comité central est au complet. La liste de présence compte 55 membres actifs et 3 membres passifs.

Le Président rend honneur au souvenir des sociétaires décédés dans le courant de l'année. Ce sont nos membres honoraires Max Girardet et F. Landry et 10 membres actifs: les peintres Fritz Burger, Emanuel Schöttli et Albert Müller et le sculpteur Hermann Scherer de la Section de Bâle; les peintres Horace de Saussure, A. Bastard et Ch. Turrettini et l'architecte Pierre Délémont de la Section de Genève; les peintres Albert Freitag et Zubler de la Section de Zurich et notre collègue Madame Adèle Lilljequist, membre passif de la Section de Zurich. Les assistants se lèvent de leurs sièges en honneur des morts.

On nomme 2 scrutateurs: M. Fries (Zurich) et M. Martin-Couvet (Vaud). Le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'an dernier, qui a été publié dans le Bulletin (décembre 1926) est approuvé sans